

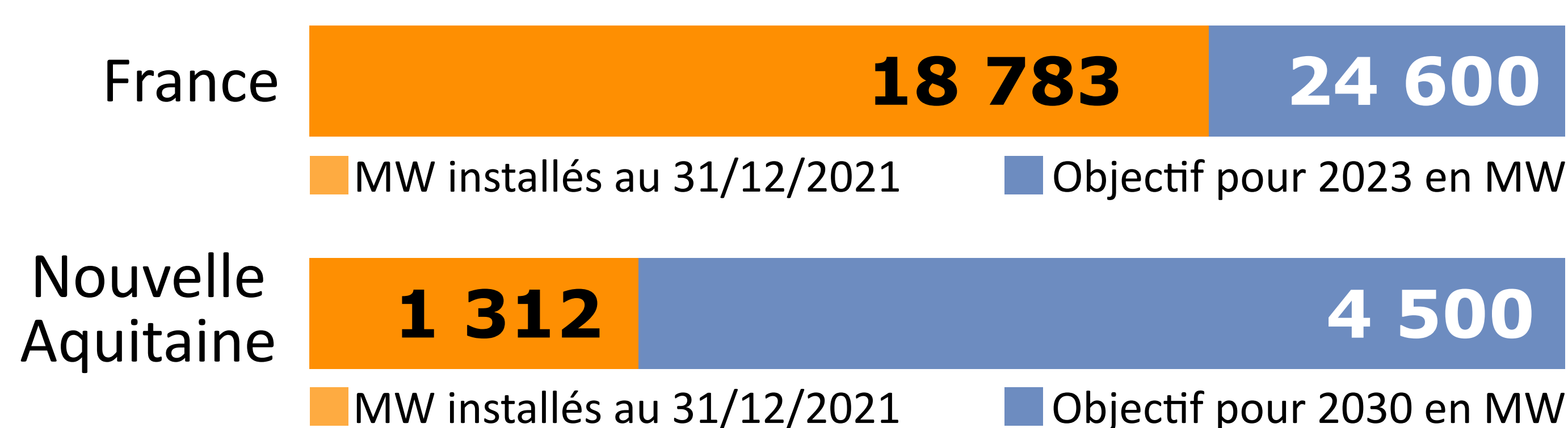


Projet éolien de St-Pierre-De-Maillé Energie

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Nouvelle Aquitaine



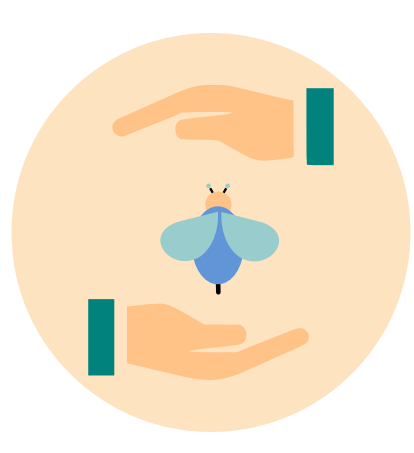
Le projet de St-Pierre-De-Maillé Energie est situé au nord-ouest de la Commune de Saint-Pierre-de-Maillé et au sud de la Commune de Pleumartin, en extension des parcs éoliens de Saint-Pierre-de-Maillé (1, 2 et 3), actuellement en fonctionnement. Le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



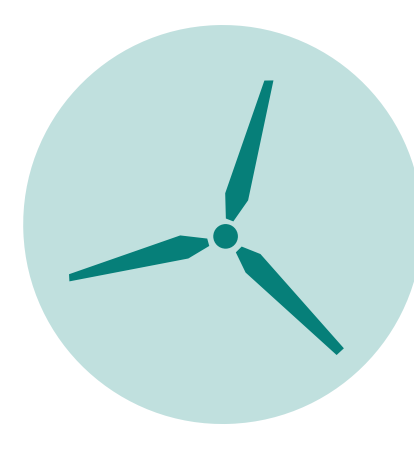
Une emprise suffisante pour implanter des éoliennes à **+ de 550 m** des premières habitations (minimum réglementaire **de 500 m**)



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est d'environ 6,7 m/s à 125 m. Zone favorable au développement de l'éolien

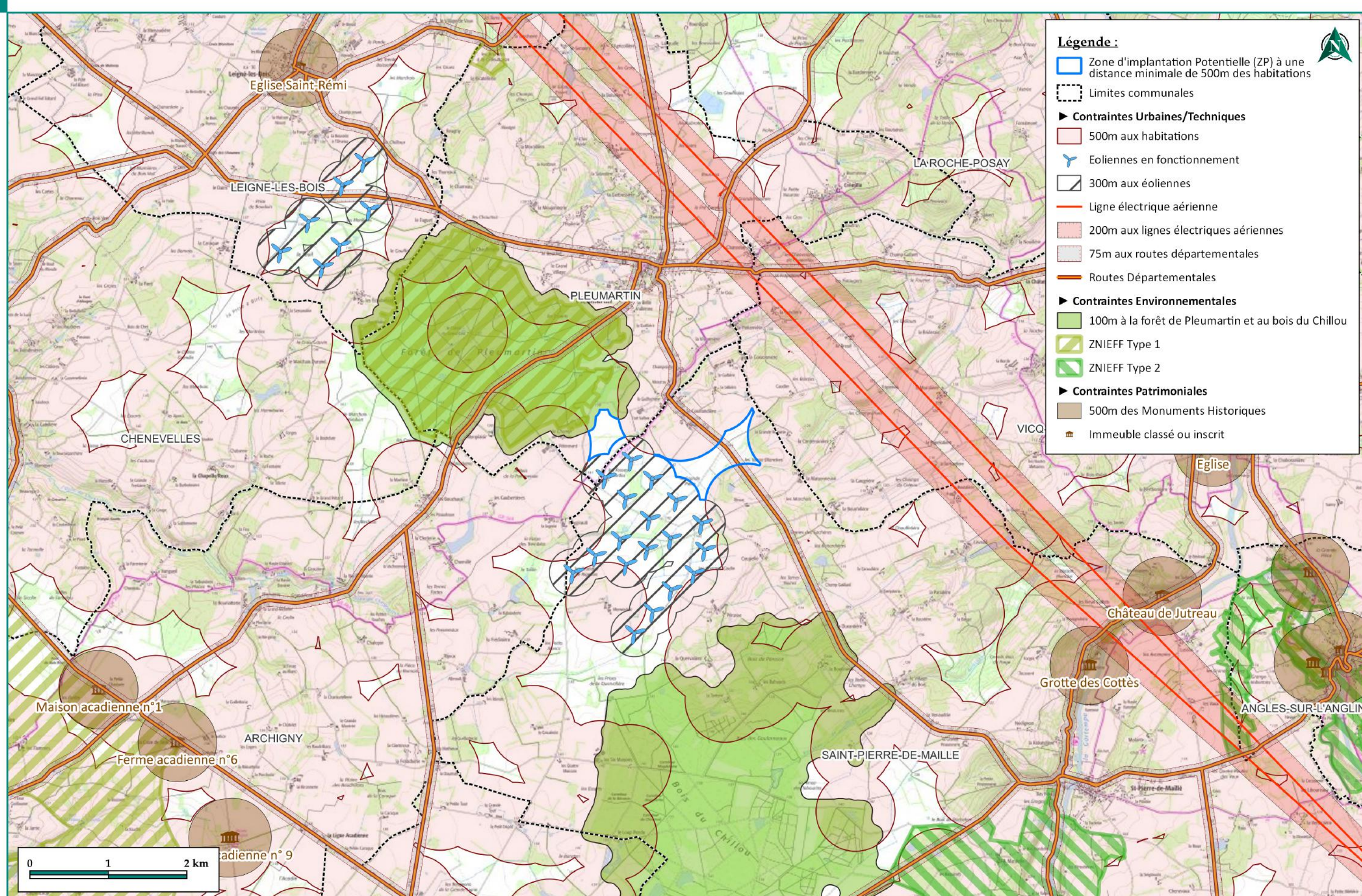


Un projet réduit, de 4 éoliennes permettant un éloignement à la forêt de Pleumartin (zone naturelle protégée)



Une implantation optimisée en extension des parcs éoliens de Saint-Pierre-de-Maillé 1, 2 et 3

Carte des contraintes



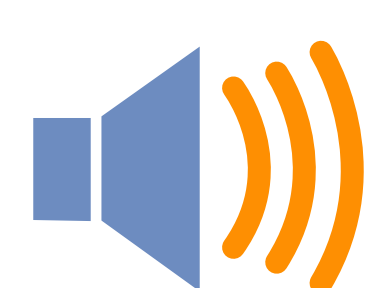
Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques. L'étude environnementale est réalisée par le bureau d'études ENCIS Environnement.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées seront proposées dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Etudes acoustiques



Des acousticiens du bureau d'études Groupe GAMBA sont venus sur site en février 2022 pour faire des mesures des niveaux sonores actuels sans les éoliennes du projet. Une fois l'implantation optimale retenue au sein de la zone, ils ont modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe). Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent effectivement la réglementation. Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) pourra être mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

Retombées d'un parc éolien de 4 éoliennes d'une puissance totale de 16,8 MW

(4,2 MW unitaire) - Hypothèse basse

Recettes fiscales estimées

252 000€/an pour le territoire



Emplois

Création de l'équivalent de 50 emplois en Vienne l'année de la construction, puis 2 emplois pendant toute la durée d'exploitation de la ferme éolienne.

Alimentation des foyers

Environ 9 800 foyers soit 11 fois la population de Saint-Pierre-de-Maillé

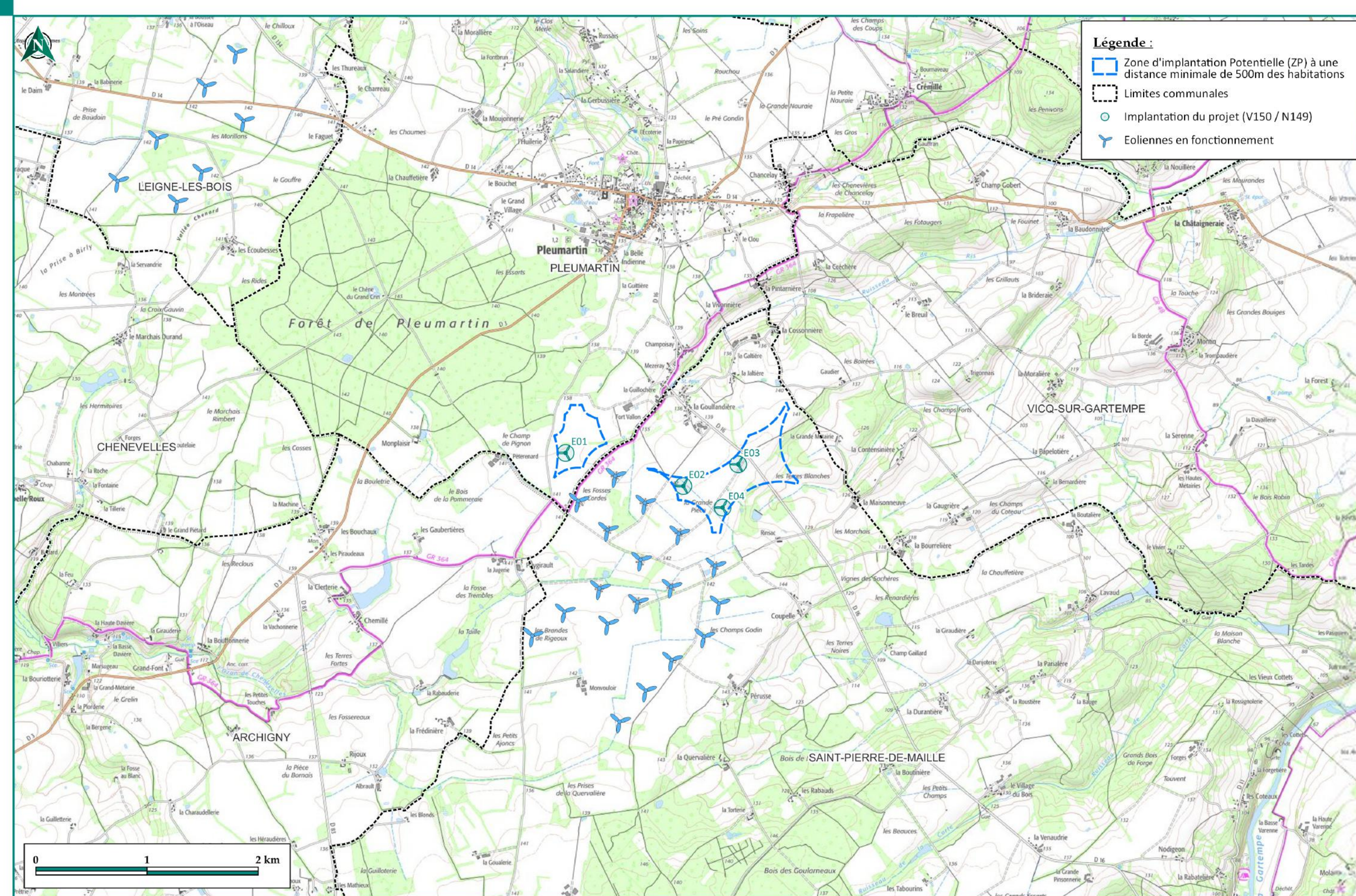
Schéma d'implantation retenu

- 3 éoliennes sur Saint-Pierre-de-Maillé ;
- 1 éolienne sur Pleumartin

Modèle d'éolienne retenue **V150/N149**

- Diamètre du rotor : **150m** / **149m** ;
- Hauteur du rotor : **125m** / **125,4m** ;
- Hauteur bout de pale : **200m** / **199,9m** ;
- Puissance d'une éolienne : **4,2MW** / **5,9MW**

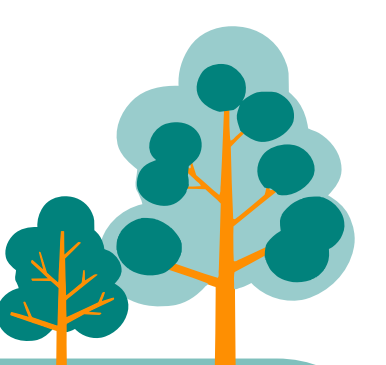
Zone d'implantation potentielle



Histoire

- 2010 : Développement des deux premiers parcs éoliens sur la Commune de Saint-Pierre-de-Maillé
- 2018 : Premiers contacts avec les mairies de Saint-Pierre-de-Maillé et Pleumartin dans le cadre d'un projet d'extension
- 2021-2022 : **Etudes environnementales** (ENCIS) : relevés des observations faunistiques / floristiques
- 2021-2022 : **Etudes paysagères** (ENCIS) : photographies et cartographies du paysage et patrimoine local
- Février 2022 : **Etudes acoustiques** (GAMBA) : relevés du niveau sonore existant au droit des habitations
- Octobre/Novembre 2022 : **Expositions** sur le projet à Saint-Pierre-de-Maillé
- Décembre 2022 : **Dépôt de la demande** d'Autorisation Environnementale en Préfecture

Etudes paysagères



Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon d'environ 19 km autour de la zone d'études. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. Le bureau d'études ENCIS Environnement a alors réalisé des prises de vues depuis ces points et des photomontages afin d'avoir un aperçu pertinent de l'insertion paysagère du futur parc. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet. Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue. Des mesures de réduction comme la plantation de haies pourront être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.